

PARLONS ÉLECTIONS

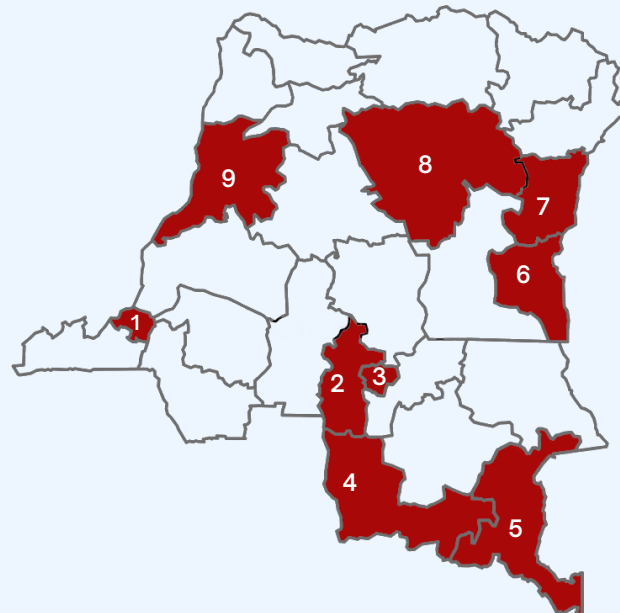


EDITION N° 17

14 – 20 NOVEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

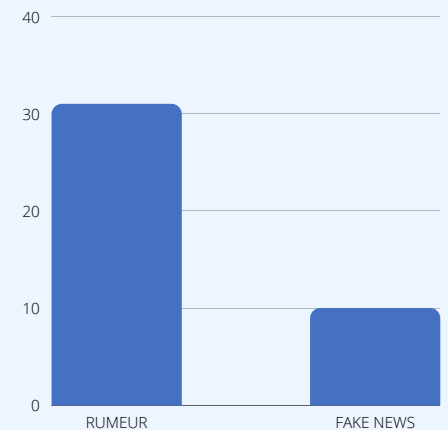


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



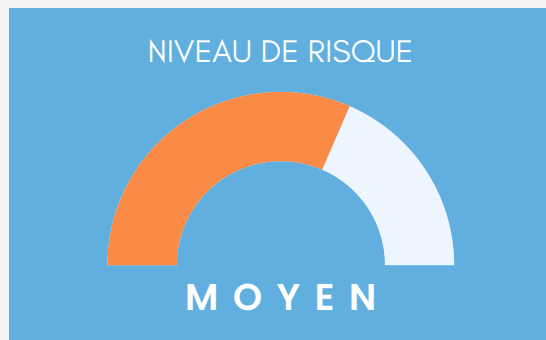
La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 31 et 10 fausses informations.

Rumeur #1

Récoltée au Nord-Kivu

” L’Université de Kisangani a interdit la tenue, dans ses locaux, de conférences scientifiques, qui devait être animées par le docteur Denis Mukwege. Cette mesure intervient après qu’il ait annoncé qu’il sera candidat à la présidentielle de 2023. La politique congolaise a des surprises désagréables qu’on ne peut pas imaginer.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2020, n’a pas annoncé sa candidature à la prochaine présidentielle en République démocratique du Congo. Aucune source officielle ne l’indique. La dernière communication du célèbre médecin, datant du 30 octobre dernier, dénonçait l’occupation étrangère dans la province du Nord-Kivu.

"Officiellement, Mukwege ne s’est pas encore déclaré candidat pour le prochain scrutin présidentiel en RDC, mais depuis plusieurs mois, un état-major semble s’être constitué autour de lui pour le pousser à franchir le pas", commente Trésor Kibangula, analyste politique chez Ebuteli, un institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

Cependant, selon la radio publique belge RTBF dans un article publié sur son site web le 17 août 2022, plusieurs publications datant du mois d’août dernier indiquent que l’Université de Kisangani (Unikis) avait renoncé à accueillir les conférences que Mukwege devait donner les jeudi 18 et vendredi 19 août.

"L’Université n’est pas en mesure d’assurer la sécurité et la protection des infrastructures et des personnes en cas de débordement", avait argumenté le recteur de l’Unikis, le professeur Jean-Faustin Bongilo Boendy, cité par la RTBF, en précisant que cette décision avait été "décriée par les partisans du célèbre gynécologue et potentiel candidat à l’élection présidentielle de fin 2023."

"Dans un pays où les leaders politiques déçoivent les citoyens, cycle électoral après cycle électoral : hier, c’était le camp de Joseph Kabila pendant près de deux décennies, aujourd’hui, c’est le cas du camp avec celui de Félix Tshisekedi dont le parti politique avait pourtant l’expérience d’années de lutte dans l’opposition. La tentation du peuple vers une troisième voie paraît de plus en plus grande et cela inquiète dans les milieux politiques", a ajouté Trésor Kibangula.



Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” Le peuple congolais est au-dessus de la Constitution et nous allons obliger le Chef de l’État à repousser les élections à une date ultérieure.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Aucun Congolais, y compris le Président de la République, n’est au-dessus de la Constitution du pays. « Tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois », stipule l’article 12 de la Constitution.

Me Eddy Kisile, Conseiller juridique à la CENI dit que « le report des élections n’est pas l’affaire du Président de la République. C’est la Commission électorale nationale indépendante qui organise les élections. Et lorsque cette dernière estime par exemple qu’elle ne saura pas tenir les délais légaux ou constitutionnels du fait d’une force majeure, elle adresse une requête à la Cour Constitutionnelle sollicitant un report comme ce fut le cas en 2010 et 2016, sur base de l’article 76 de la Constitution qui dispose ce qui suit : En cas de force majeure, ce délai peut être prolongé à cent vingt jours au plus par la Cour Constitutionnelle saisie par la Commission électorale nationale indépendante ».

« Ce qu’il faut noter c’est qu’il n’y a pas de dispositions légales spécifiques traitant du report des élections. Mais, il existe en RDC une jurisprudence constante née en 2006 lorsque la Cour suprême de justice, faisant office de Cour constitutionnelle avait autorisé la prolongation des délais entre les deux tours de l’élection présidentielle », explique Me Eddy Kisile, Conseiller juridique à la CENI

Il est important de signaler que l’article 76 ne s’applique qu’en cas de force majeure et sur requête de la CENI, au cas contraire, c’est le délai constitutionnel qui doit être respecté.

Rumeur #3

Récoltée à Kinshasa

” Pourquoi ne pas réutiliser les mêmes kits électoraux de 2018 ?

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le changement des kits électoraux est dû au fait que la CENI a voulu répondre aux différentes critiques émanant de l'enrôlement de 2018, dont la principale était le manque d'empreinte pour certains électeurs, qui ont été qualifiés d'électeurs imaginaires et fictifs. Il fallait donc pour cela prendre plus d'éléments biométriques liés aux électeurs notamment le fait de l'iris. La deuxième observation est que la plupart des kits ont été dérobés sur terrain à cause de l'insécurité et aux problèmes de transport.

C'est pourquoi le nouveau kit est compact et dédié. Ça signifie que tous les éléments font un. On ne peut pas voler ou détacher un élément du kit) et a aussi les capacités d'accélérer le processus d'enrôlement. Ce sont donc là les raisons qui ont poussé la CENI à commander de nouveaux kits », explique le Directeur de l'informatique de la CENI, Ives Kota.



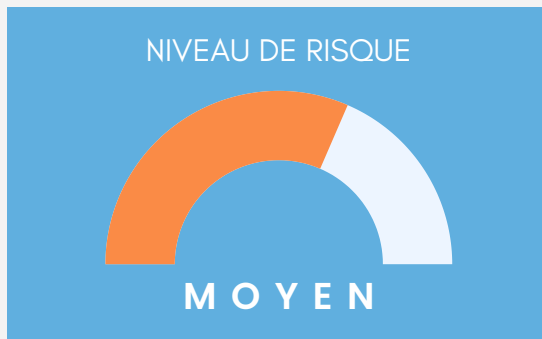
Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

La planification de la tricherie électorale est mise en place : les données de la cartographie ont été truquées, des centres d'inscription d'électeurs ont été explosés pour favoriser la victoire du candidat Félix Tshisekedi.



Discussion WhatsApp



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Les appels à la multiplication des centres d'inscriptions ont commencé en 2011 quand les électeurs se plaignaient d'effectuer des longues distances pour aller se faire enrôler et voter. Le bureau actuel de la CENI n'a fait que répondre à ce besoin dans le respect des procédures relatives à l'implémentation des Centres d'inscriptions. La cartographie a été faite sur toute l'étendue de la RDC sans distinction des provinces, territoires et secteurs », précise la CENI.

Alors que la CENI affirme que l'augmentation des centres d'inscription s'est faite sans distinction sur un territoire particulier, le Rassemblement des députés katangais (RDK) a ajouté sa voix à cette question dans une déclaration politique signée par 25 membres qui a appelé la CENI à rectifier le problème qui semble donner un avantage indu au président Félix Tshisekedi sur ses opposants.

Jean Baptiste Itipo, Directeur de la communication de la CENI affirme que « la CENI a amélioré la cartographie des Centres d'inscription (CI). Le nombre des centres d'inscription passe de 17.783 à 22.271 sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo. L'objectif poursuivi est de rapprocher les électeurs des Centres d'inscription et que toutes les provinces sont concernées ».



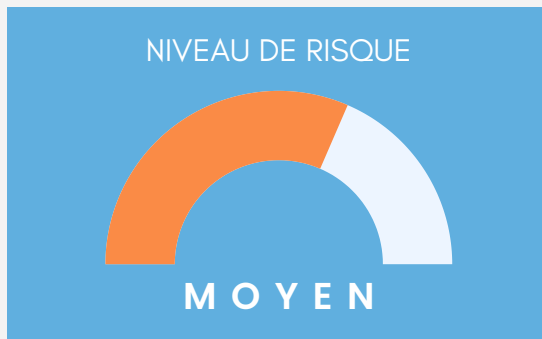
Rumeur #5

Récoltée au Sud-Kivu

“ La CENI prépare la révision du fichier électoral, l’opposition ne sait pas si le délai sera tenu en 2023.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

«Aujourd’hui, les épreuves de la cartographie sont terminées. La CENI s’apprête à emprunter le mois prochain un virage crucial qui mène à l’actualisation du fichier électoral», a annoncé Denis Kadima, président de la Commission électorale nationale indépendante, le 23 novembre 2022 lors du cadre de concertation avec la société civile au Palais du peuple à Kinshasa.

La CENI indique qu’elle a procédé à la formation des formateurs électoraux provinciaux (FEP) au niveau des chefs-lieux de provinces, sur la révision du fichier électoral, dans l’aire opérationnelle 1 qui comprend : Équateur, Kinshasa, Kongo central, Kwango, Mai Ndombe, Nord Ubangi, Sud Ubangi, Tshuapa, Kwilu et la Mongala. Ensuite ces derniers devront à leur tour former les Formateurs électoraux territoriaux (FET). Et enfin la dernière étape de cette cascade consistera à la formation des membres des centres d’inscription (MCI) par les FET. Ce sont ces MCI qui vont travailler dans les centres d’inscription pour enrôler les électeurs et délivrer des cartes d’électeur. L’opposition est au courant de ces opérations, car les informations sont portées à leurs connaissances tant au niveau des médias que des cadres de concertation. «L’objectif principal est la tenue des élections à l’horizon 2023», a-t-il précisé.

Concernant la révision du fichier électoral, la CENI indique avoir prévu trois (3) aires opérationnelles :

- Une première aire opérationnelle concerne l’Ouest et le Nord-Est avec 10 provinces : l’Équateur, Kinshasa, le Kongo Central, Kwango, Kwilu, Maï Ndombe, Mongala, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Tshuapa.
- Une deuxième aire opérationnelle comprend le Centre et le Sud avec 9 provinces : Haut-Katanga, Haut-Lomami, Kasai ; Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami, Lualaba, Sankuru et Tanganyika.
- Une troisième aire opérationnelle concerne les 7 provinces de l’Est et du Nord-Est : Bas-Uélé, Haut-Uélé, Ituri, Maniema, Nord-Kivu, Sud, Kivu, Tshopo.

L’élection présidentielle est fixée au 20 décembre 2023, selon le calendrier officiellement dévoilé samedi 26 novembre par le président de la Commission électorale nationale indépendante.



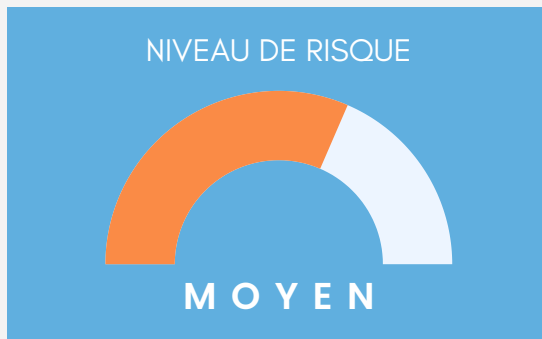
Rumeur #6

Récoltée au Nord-Kivu

Il n'y aura pas d'élections en 2023. Le budget consacré aux élections sera orienté vers les soldats et policiers pour défendre notre pays. L'organisation des élections n'est pas une urgence.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

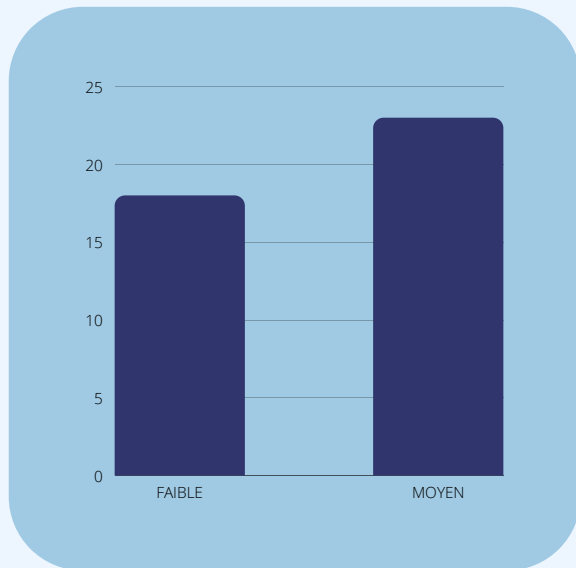
L'organisation des élections en RDC est régie par la Constitution. En son article 70, la Constitution dispose que « le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables une seule fois. À la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu ».

Dans un communiqué de presse publié le 25 octobre 2022, le gouvernement a réitéré l'importance de la paix et de la sécurité dans l'Est de RDC comme condition nécessaire à la tenue des élections. Cependant, aucune source officielle n'indique que le budget destiné à l'organisation des élections a été réalloué à l'armée dont le rôle principal reste de défendre l'intégrité du territoire national face aux agressions extérieures et d'assurer la paix à l'intérieur des frontières, ni à la police qui a notamment pour mission de sécuriser les citoyens congolais et leurs biens.

Lors du premier Conseil des Ministres de novembre 2022, Nicolas Kazadi, ministre des Finances, a indiqué que « à ce jour, la CENI a déjà perçu du gouvernement 414,6 millions USD sur une prévision annuelle de 648,5 millions USD ».

ANALYSE

Niveau de risque

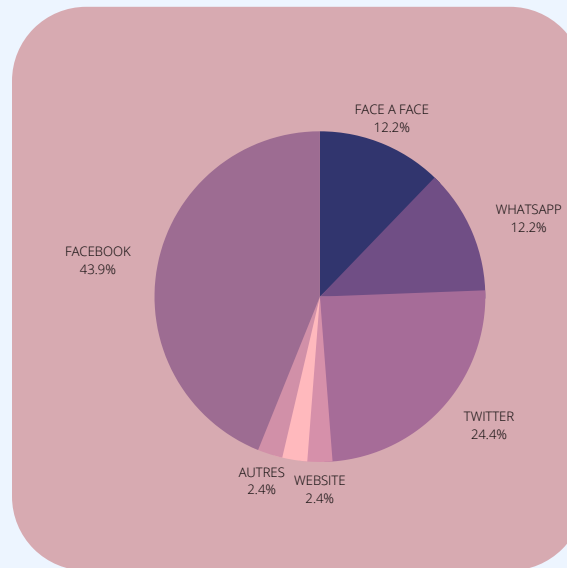


Du 14 au 20 novembre 2022, nous avons collecté 41 rumeurs dans 5 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 34 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 18 sur Face Book, 10 sur Twitter, 5 sur WhatsApp et 1 sur Site web ; et 7 proviennent de la collecte hors ligne.

De ces rumeurs, 18 ont un niveau de risque faible et 23 un niveau de risque moyen.

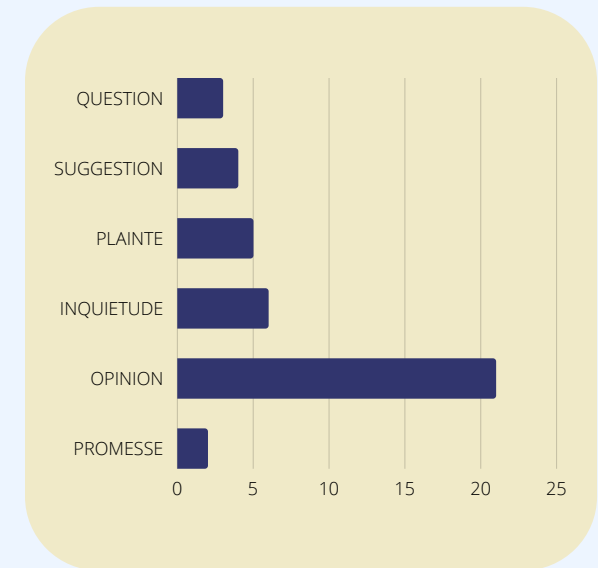
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions sur Face Book ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 18 feedbacks. Suivi de Twitter avec 5 feedbacks et WhatsApp 5.

Type de Commentaire



21 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 6 inquiétudes, 5 plaintes, 4 suggestions, 2 questions et 1 promesse.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 17

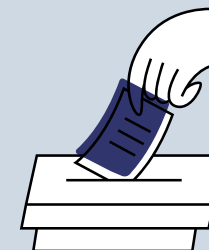
14 - 20 NOVEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 3 Décembre 2022

